AFFAIRE MARTINEZ ZOGO

Monsieur le Président, je demande la liberté provisoire de Jean-Pierre Amougou Belinga

Lettre ouverte à Son Excellence Monsieur Paul Biya, président de la République du Cameroun

Paris, le 17 novembre 2026

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris en tant que citoyen camerounais, journaliste et ancien directeur au sein du groupe L'Anecdote. Je connais Amougou Belinga, et je tiens à le dire d'emblée. Je vous écris aussi en tant que confrère de Martinez Zogo. Sa famille a le droit de savoir qui l'a enlevé, qui l'a torturé, qui l'a tué et qui a donné les ordres. Le procès doit aller jusqu'à son terme, tel que vous l'aviez vivement prescrit, afin que la vérité éclate.

Mais, au vu des récents développements au tribunal militaire de Yaoundé, je demande aujourd'hui que Jean-Pierre Amougou Belinga puisse comparaître libre.

En effet, interpellé le 6 février 2023, il est détenu à la prison principale de Yaoundé depuis plus de trois ans. Au début de cette affaire, une partie de l'opinion publique a cru qu'il pouvait avoir commandité le crime. Les déclarations entendues à l'audience soulèvent aujourd'hui de sérieuses questions sur les circonstances dans lesquelles il a été mis en cause. Qu'est-ce qui justifie encore son maintien en prison pendant la poursuite du procès ?

Le 27 octobre 2026, le lieutenant-colonel Parfait Ayissi Nanga, trente-sixième témoin du ministère public, a déclaré devant le tribunal militaire de Yaoundé avoir recueilli des éléments qui, selon lui, mettent l'homme d'affaires hors de cause. Cet officier a participé aux premières investigations et a lui-même procédé à l'interpellation de Jean-Pierre Amougou Belinga. Les avocats de la partie civile l'ont interrogé sur la solidité de ces éléments et sur le moment où ils ont été communiqués. De retour à la barre le 16 novembre 2026, il a proposé de mettre son téléphone à la disposition du tribunal pour que les juges puissent examiner les échanges sur lesquels il s'appuie.

Justin Danwé, l'un des accusés, a pour sa part affirmé avoir mis en cause Jean-Pierre Amougou Belinga après avoir reçu des visites en détention. Il dit avoir été poussé à l'incriminer. Cette déclaration mérite, à mes yeux, une attention particulière. Dans quelles circonstances cette mise en cause est-elle intervenue et quels éléments indépendants viennent l'étayer ? Il appartient au tribunal de confronter les déclarations de Justin Danwé aux autres pièces du dossier. J'estime que sa déclaration, comme celle de l'officier qui a procédé à l'interpellation, justifie dès maintenant un réexamen de la détention provisoire.

Le lieutenant-colonel Ayissi Nanga met également en cause le rôle de Galax Etoga, secrétaire d'État à la Défense chargé de la gendarmerie, dans la conduite de l'enquête. Il importe, à mes yeux, que le tribunal puisse examiner les échanges évoqués avec le secrétaire d'État et le lieutenant-colonel Dieudonné Bialo. Qui a donné les instructions relatives à la perquisition au domicile de l'épouse de Jean-Pierre Amougou Belinga ? Dans quelles conditions le mandat a-t-il été recherché ? Qu'a donné la fouille et à qui son résultat a-t-il été communiqué ? L'officier dit avoir estimé, dès l'enquête, que les éléments recueillis ne justifiaient pas de maintenir l'homme d'affaires en détention. Il a ensuite été écarté de la commission mixte. La chronologie de ces décisions mérite d'être éclaircie à l'audience.

Les expertises téléphoniques méritent la même attention. Georges Bell Bitjoka, entendu en juin, a indiqué que l'appareil attribué à Jean-Pierre Amougou Belinga et évoqué à propos de certains échanges avec Justin Danwé n'avait pas été retrouvé. Un autre expert a déclaré que l'analyse des téléphones examinés n'avait révélé aucun lien direct entre l'homme d'affaires et l'assassinat. Ces deux éléments doivent être appréciés avec le reste du dossier.

Monsieur le Président, je veux aussi parler de l'homme que j'ai connu. Jean-Pierre Amougou Belinga a fondé et dirige le groupe L'Anecdote. Les médias de ce groupe ont contribué à donner de la visibilité au Cameroun, dans le pays comme à l'étranger, et ont offert des emplois à de nombreux jeunes Camerounais. Il a également créé une école supérieure qui contribue à la formation de la jeunesse camerounaise.

Il a créé Vision Finance, un établissement de microfinance qui, selon les informations dont je dispose, a accordé plus de 20 milliards de francs CFA de prêts, notamment pour soutenir les projets de jeunes Camerounais. Il a aussi investi dans des stations-service pour contribuer à l'approvisionnement du pays en carburant. En 2020, au plus fort de la pandémie de Covid-19, il a, à ma connaissance, consacré plus de 50 millions de francs CFA au soutien de la pharmacopée camerounaise dans le cadre de la lutte contre la maladie.

Pendant son incarcération, ses entreprises continuent, à ma connaissance, de verser des salaires et de payer des impôts. Des familles vivent de ces emplois. Son engagement auprès du RDPC est ancien et, lors de la présidentielle du 12 octobre 2025, j'ai vu les médias de son groupe accompagner votre campagne jusqu'à la proclamation des résultats. Je tenais à rappeler ce parcours parce que j'ai travaillé avec cet homme et que j'ai vu ce que ses entreprises ont apporté à de jeunes Camerounais. Comme tout citoyen, il a droit à la présomption d'innocence et à ce que les motifs de sa détention soient appréciés à la lumière des éléments débattus à l'audience.

Je vous le dis avec gravité. Des rivalités ou des ambitions ministérielles ont-elles pesé sur les premières décisions de l'enquête ? Les déclarations du lieutenant-colonel Ayissi Nanga obligent à examiner cette question. Si certains responsables ont orienté les investigations pour des raisons étrangères à l'assassinat, il appartient au tribunal de l'établir. La famille de Martinez Zogo mérite de savoir ce qui est arrivé à son proche et si toutes les pistes ont été examinées avec la même rigueur.

Monsieur le Président de la République, je m'adresse à vous en votre qualité de garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Je vous demande d'entendre cet appel pour que la juridiction compétente réexamine sans délai les motifs de la détention de Jean-Pierre Amougou Belinga et lui accorde la liberté provisoire, avec les garanties de comparution qu'elle jugera nécessaires. Après plus de trois ans de détention, j'estime qu'il doit pouvoir se présenter libre devant ses juges et y faire valoir sa défense. Que le procès se poursuive et que toute la lumière soit faite sur l'assassinat de Martinez Zogo.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

David Pem
Journaliste, directeur de publication de Plume du Monde Magazine
Ancien directeur au sein du groupe L'Anecdote